



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 182-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLU(ES) MUNICIPAUX

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, que lors de la séance ordinaire du 14 février 2022 tenue par vidéoconférence, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le Règlement numéro 182-2022 intitulé « *Règlement 182-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(es) municipaux* ». Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 15^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

Julie Paradis
Directrice générale adjointe et
responsable du greffe